



VISAS POUR... les loisirs

Comment nous avez-vous connus ?

Qu'attendez-vous de l'Association VISAS POUR... les loisirs ?

Tous les renseignements fournis sont strictement confidentiels et ne seront utilisés que dans notre association. Ils ne seront, en aucun cas, distribués ou communiqués à l'extérieur.

En diffusion interne, les adresses mails sont toujours en copie cachée, traités conformément à la nouvelle réglementation (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018.

L'association s'engage à respecter le droit à l'image pour chaque adhérent ayant formulé une demande par écrit.

Loisirs, Convivialité, Amitié pour les plus de 50 ans

Partager des activités culturelles, sportives et touristiques

Tel est notre objectif

A l'occasion de

balades en villes, à la campagne
randonnées à pied, à vélo, visites variées
bowling, jeux de société
spectacles, théâtres, concerts, musées
cercles de lecture
restaurant-rencontre mensuel
soirées restaurants, soirées dansantes ...

dans la bonne humeur, la détente et l'amitié

Cette Association - loi de 1901 - sans but lucratif, gérée par des bénévoles, permet l'accès à ces nombreuses activités, au meilleur coût.

www.visaspour.fr

06 29 80 60 13

--- CONDITIONS GENERALES ---

Art. 1 : Conformément à l'art. 1 de ses statuts, l'association à but non lucratif « VISAS Pour... » s'adresse aux personnes seules dans le but de faciliter la communication entre ses membres autour des loisirs et de l'amitié.

Art. 2 : Lors de l'adhésion une cotisation, dont le montant est fixé en assemblée générale, est demandée à l'adhérent. Celle-ci est à renouveler à chaque date anniversaire.

Art. 3 : Conformément à la loi du 23/06/89, l'adhérent bénéficie d'un délai de 7 jours à compter de la date d'effet du présent contrat pour revenir sur son engagement, par lettre recommandée. Dans ce cas l'intégralité de son adhésion sera remboursée.

Art. 4 : La cotisation donne droit à :

- l'envoi du programme des activités par e-mail.
- l'accès à toutes les activités proposées dans ce programme, avec ou sans participation financière selon les précisions mentionnées.

Art. 5 : L'adhérent peut demander à tout moment sa radiation. Toute cotisation versée reste acquise à l'Association.

Art. 6 : L'Association se réserve le droit de radier toute personne ne respectant pas les statuts et/ou le règlement intérieur. Ces documents seront transmis par mail à chaque adhérent lors de son adhésion. Si un adhérent est radié, sa cotisation reste acquise à l'Association.

Art. 7 : Pour la participation aux activités, il est obligatoire :

- de posséder une assurance « risques personnels » et « responsabilité civile ».
- de fournir un certificat médical d'aptitude aux activités pour ceux qui pratiquent la randonnée.



Siège Social : 7 rue Major Martin 69001 LYON
Association loi 1901 N° W691058251

MAJ le 03/09/2018

BULLETIN D'ADHESION

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

Téléphone : **Portable :**

Situation de famille : **Profession :**

Date de naissance : ...

Adresse internet :

Je soussigné(e) (Prénom, Nom) :

Certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts, m'engage à respecter les conditions générales, les statuts, le règlement intérieur sous peine de radiation.

Je certifie également avoir une assurance personnelle, accidents et responsabilité civile.

Signature de l'adhérent,

Date :

Précédée de l'inscription manuscrite : « Lu et approuvé »

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Toute inscription est validée dès réception du bulletin d'adhésion complété et d'un chèque de 40 € à l'ordre de VISAS POUR...

les loisirs, à adresser à la Vice-présidente,
Marie-Thérèse ROSSIGNOL, 51 rue de Chassagne
Allée C - 69360 TERNAY.

L'adhésion, valable un an de date à date, est renouvelable à chaque date anniversaire